

PLAN LOCAL D'URBANISME



COMMUNE D'AUBORD

Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées du Gard

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au débat
19	19	17

Date de la convocation :
04/07/2024

Date de l'affichage :
04/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 15 juillet à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de M. BRUNDU André, Maire.

Présents :

Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Pierre Philippe Carpentier,
Christian Carteyrade, Alain Courtois, Sylvie Devassine, Mireille Gassier, Fabian Herrero, Elodie
Dolhadille Jansen, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Karine Noguera, Isabelle
Pinon, Tricou Sébastien, Françoise Turribio, Daniel Weyh.

Procurations :

Madame Isabelle Dos Reis donne procuration à Madame Isabelle Pinon
Madame Josiane Julien donne procuration à Madame Karine Noguera

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Isabelle Pinon

Inscription d'itinéraires d'intérêt Départemental au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée du Gard (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires du Gard (PDESI)

Fondements juridiques :

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, articles 56 et 57 qui instaurent les Plans départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

- Vu le décret n°86-197 du 6 janvier 1986 relatif à la date d'entrée en vigueur du transfert de compétences aux départements prévu par la loi du 22 juillet 1983 en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée,

- Vu la circulaire du 30 août 1998 relative aux Plans départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

- Vu la loi en vigueur L361-1 du code de l'environnement qui régit le PDIPR,

- Vu le code rural, et notamment les articles L.161-2 et L.121-17, septième alinéa,

- Vu le décret 2002-227 du 14 février 2002 art. R.161-27 relatif à l'aliénation des chemins ruraux dans les cas prévus à l'article L.161.10-1 du code rural,

- Vu la loi 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit codifiée dans le code du sport :

o L.311-1 à L.311-6 relatifs à la gestion départementale des sports de nature qui inclut l'intégration du PDIPR aux Plans Départementaux des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI)

o Et R.311-1 à R.311-3 du code du sport définissant l'élaboration et les modalités de fonctionnement de la Commission Départementale des Espaces, Sites de Itinéraires (CDESI)

- Vu l'article L.130-5 du code de l'urbanisme qui définit les conditions de mise en œuvre des PDESI,

- Vu la délibération n° 153 du Département, en date du 20 novembre 2008, relative à la constitution et au fonctionnement de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires du Gard (CDESI) et à la création du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) intégrant le PDIPR,

Engagement de la commune au regard de l'inscription au PDIPR et au PDESI :

Inscription au PDIPR des itinéraires :

La loi du 22 juillet 1983 confère aux Départements la compétence en matière d'itinéraire de promenade et de randonnée. Dès lors, les Départements sont chargés d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) qui permet de **protéger les chemins ruraux et de favoriser la découverte des sites naturels et paysages ruraux** en développant la pratique de tout type de randonnée (pédestre, équestre, VTT).

Le principe du PDIPR est en fait d'établir une forme de protection légale du patrimoine des chemins en garantissant la continuité des itinéraires et en conservant les chemins ruraux.

Dans les textes, le PDIPR est repris par l'Article L361-1 du Code de l'Environnement :

du Gard pour les sentiers et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires d'activités de pleine nature présents sur la commune.

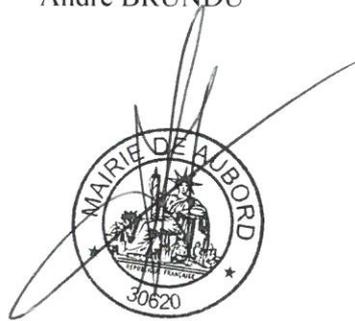
- **S'engage**, dans le respect du label Gard pleine nature :

- A faciliter les interventions du Département sur l'entretien de ces Espaces Sites et Itinéraires d'intérêt départemental inscrits au PDESI et PDIPR du Gard,
- A éviter, la multiplication de nouveaux Espaces Sites et particulièrement Itinéraires sans accord préalable du Département,
- A informer le Département du Gard et son EPCI de la volonté communale de modifier ou créer des Espaces Sites ou Itinéraires.

- **S'engage**, à transmettre une copie de cette délibération accompagnée de l'Annexe n°1 au service de l'EPCI et au service environnement du Département du Gard en charge du PDIPR et du PDESI.

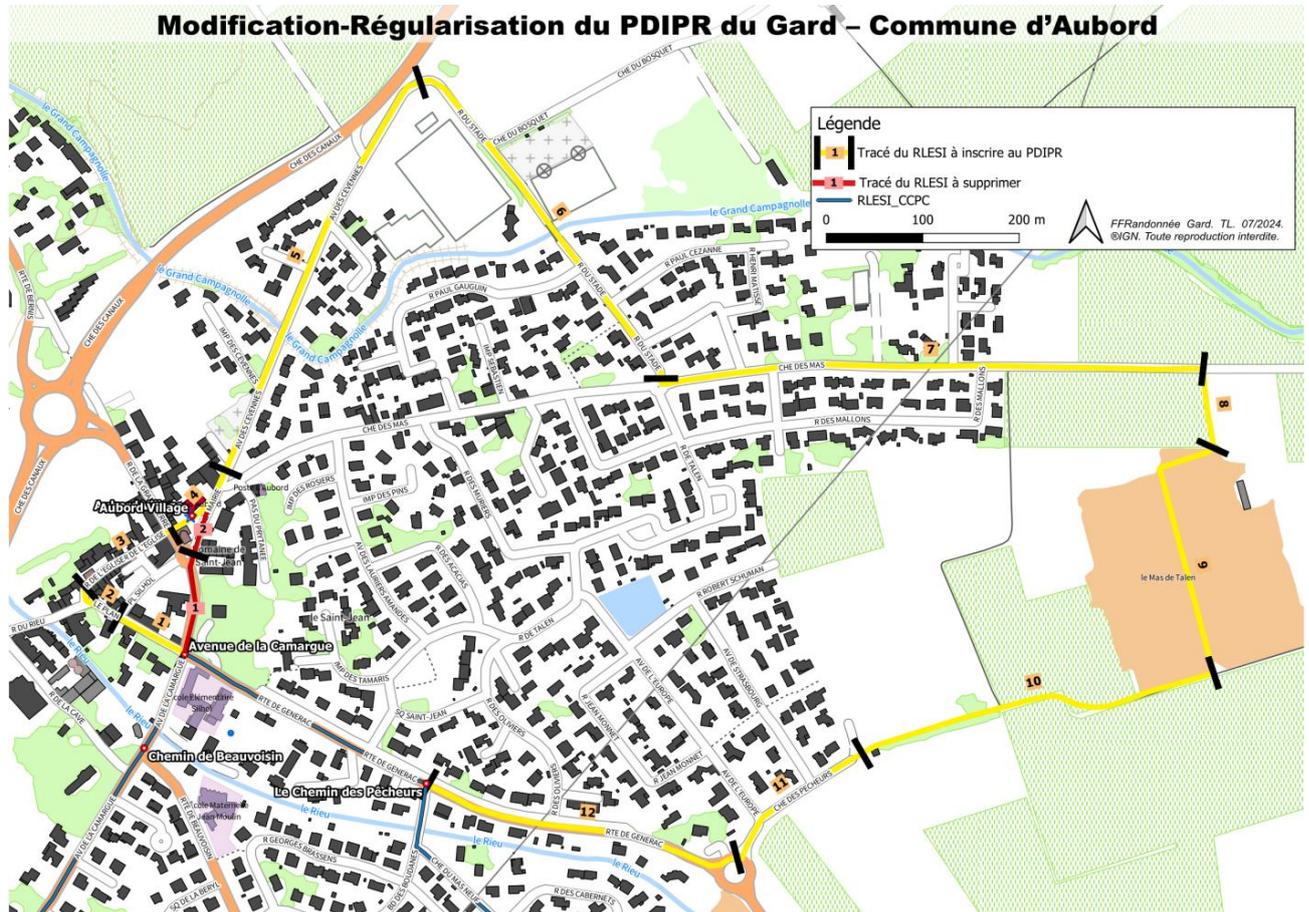
Le secrétaire de séance

Le Maire,
André BRUNDU



Proposition de modification et de régularisation Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée Commune d'Aubord.

Modification et régularisation du Réseau Local d'Espaces Sites et Itinéraires de la CCPC



Extension et modification du RLESI de la CCPC sur la commune d'Aubord. Pour mettre en valeur le patrimoine communal et le récent Parc sur la culture camarguaise.

**Annexe n°1 : Tableaux cadastraux et les cartographies des Espaces S
commune..**

Tableaux accompagné d'une cartographie précisant la situation géographique des tronçons juridiques concernés (échelle au 1/25 000).

**TRONCONS À CLASSER au RLESI
sous maîtrise d'ouvrage de la CC Petite Camargue**

Tronçon juridique	Nom du tronçon	Statut du tronçon	Type de revêtement	Propriétaire du tronçon & coordonnées si privé	Observations particulières
N°1	Rue de la Grand Paillere	Voie communale	Goudron		
N°2	Le Plan	Voie communale	Goudron		
N°3	Rue de l'Église	Voie communale	Goudron		
N°4	Place de la Mairie	Voie communale	Goudron		
N°5	Av. Des Cévennes	Voie communale	Goudron		
N°6	Rue du Stade	Voie communale	Goudron		
N°7	Chemin des Mas	Voie communale	Goudron		
N°8	ZB0004	Parcelle privée	Terre	Commune d'Aubord	
N°9	ZB0026	Parcelle privée	Terre	Commune d'Aubord	
N°10	ZB0050	Parcelle privée	Terre	Commune d'Aubord	
N°11	Chemin des Pêcheurs	Voie communale	Goudron		
N°12	RD14	Route Départementale	Goudron		

**TRONCONS À DÉCLASSER du RLESI
sous maîtrise d'ouvrage de la CC Petite Camargue**

Tronçon juridique	Nom du tronçon	Statut du tronçon	Type de revêtement	Propriétaire du tronçon & coordonnées si privé	Observations particulières
N°1	Av. De la Camargue	Voie communale	Goudron		
N°2	Place de la mairie	Voie communale	Goudron		

Modification-Régularisation du PDIPR du Gard – Commune d'Aubord

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 030-213000201-20240715-D2024_39-DE



Légende

 1 Tracé du RLESI à inscrire au PDIPR

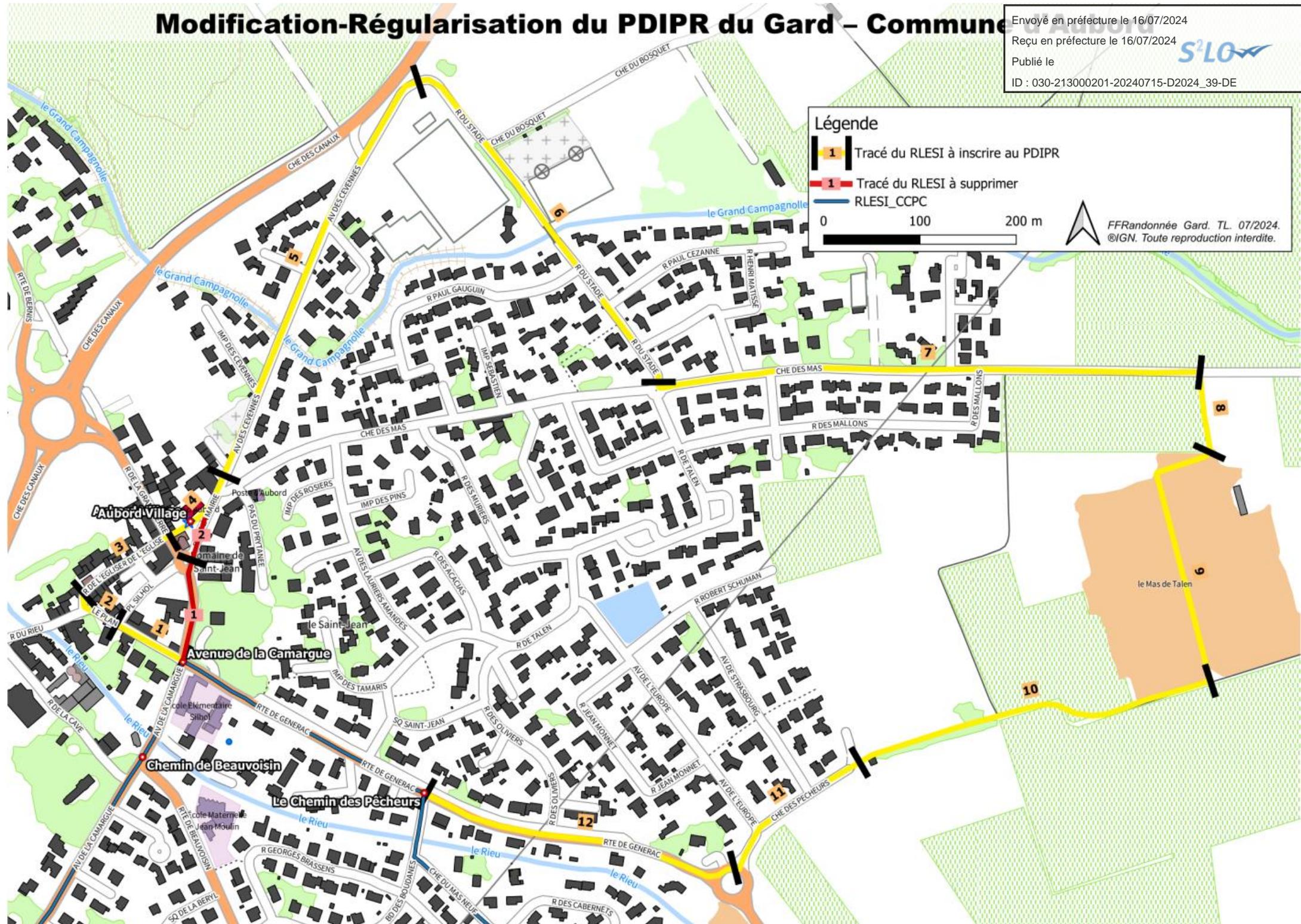
 1 Tracé du RLESI à supprimer

 RLESI_CCPC

0 100 200 m



FFRandonnée Gard. TL. 07/2024.
©IGN. Toute reproduction interdite.



Carte des itinéraires inscrits au PDIPR sur la commune d'Aubord

